

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes



13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 16 juin 2026

06.2026-29	FINANCES OBJET : Budget Principal M57 – Fongibilité des crédits: décision budgétaire portant virement de crédits de chapitre à chapitre
-------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier de Clisson Sèvre Maine Agglo approuvé par délibération communautaire n°05.05.2026-36 en date du 5 mai 2026,

VU la délibération n°03.03.2026-42 du conseil communautaire en date du 3 mars 2026 portant sur l'adoption du budget primitif 2026 du Budget Principal et sur la fongibilité des crédits, autorisant le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de faire face aux dépenses liées au remboursement d'une subvention d'investissement,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

D É C I D E

ARTICLE 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants :

Section d'investissement :

Virement de crédits entre chapitres : Du chapitre 21 (Immobilisations corporelles) aux chapitre 13 (Subventions d'investissement)

Budget	Nomenclature	Section	Sens	Montants	Chapitre	Article
Budget Principal	M57	Investissement	Dépenses	- 6 000,00	21	2188
Budget Principal	M57	Investissement	Dépenses	6 000,00	13	1313

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »